



MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET



CONSEIL DES MINISTRES DU LUNDI 09 DECEMBRE 2019

PRESENTATION DE LA LOI DE FINANCES 2020

Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Président du conseil des Ministres,

Mesdames et messieurs les ministres,

Pour moi, c'est un immense privilège que de présenter le Projet de Loi de Finances 2020 qui est soumis à votre examen en cette période charnière.

Cette Loi de Finances, qui apporte plusieurs innovations et quelques corrections, vise à améliorer la gestion de nos finances publiques, la perception de nos recettes, le renforcement de notre économie, l'amélioration des conditions de vie de nos populations. Toutes choses que promeut la 4^{ème} république, qui met singulièrement l'accent sur la construction d'une économie forte, transformatrice, durable, solidaire entre les genres, les âges et les territoires et fidèle à nos engagements internationaux.

Aussi, je vous prie de me permettre de vous présenter brièvement l'esprit, la lettre et les chiffres, les plus essentiels de ce projet de Loi de Finances.

Au demeurant, ce projet de Loi de Finances est la traduction des Très Hautes Orientations de Son Excellence, Monsieur le Président de la République, conformément à son programme politique, qui s'attache continument à faire du Tchad, un pays où il fait bon naitre, habiter, grandir, étudier, travailler, se soigner, se déplacer, commercer. Bref, une terre où il fait bon vivre tout en étant ouvert sur le monde, dans la paix et la sécurité.

Pour ce qui est de l'esprit,

Après trois (03) années de rétablissement déterminé de nos équilibres extérieurs, nous sommes en présence du tout premier projet de Loi de Finances qui est élaboré depuis 2016 sans que notre balance des paiements et nos comptes extérieurs ne soient négatifs. C'est dire que nous examinons là un projet de Loi de Finances de reconquête de notre croissance économique et des parts de marchés pour nos produits locaux et d'exportation. D'où, l'accent mis sur la facilitation des affaires, les facilités fiscales et foncières.

Il peut être noté que nous avons aussi entre nos mains le tout dernier projet de Loi de Finances, préparé dans le cadre du programme de Facilité Elargie de Crédit que nous avons avec le FMI et qui viendra à son terme heureux, je l'espère, en juin 2020. C'est dire que nous sommes en présence d'un projet de Budget à la fois de bilan et de transition. Le bilan d'un bon travail dans le cadre du rétablissement de nos équilibres extérieurs, d'amélioration de nos ratios d'endettement et de réformes structurelles gagnantes. Il s'agit également d'un projet de Loi des Finances de transition, qui peut nous permettre de renégocier d'autres programmes, plus robustes et de conquêtes de financements plus conséquents et plus diversifiés.

Nous sommes, enfin, en face d'un projet de Loi de Finances qui s'inscrit dans un esprit d'enracinement des principes et des idéaux de la 4^{ème} république, qui

promeuvent aussi un Tchad plus moderne et adroit sur les exigences et les obligations en matière de redevabilité, de transparence, de protection de la fortune publique et de reddition des comptes.

Ainsi, ce projet de Loi de Finances promet, comme déjà dit, de traduire en réalités concrètes et palpables les exigences et les engagements de Son Excellence, Monsieur le Président de la République, qui a prescrit de mettre en œuvre les actions utiles et nécessaires pour asseoir une économie plus verte, pro-jeune, pro-business, plus industrielle et plus solidaire.

Ça, c'est pour ce qui est de l'esprit.

Pour ce qui est de la lettre,

Le présent projet de Loi de Finances comporte des dispositions fiscales qui visent :

- à améliorer, suivant les Très Hautes Orientations de Son Excellence, Monsieur le Président de la République, notre mix-énergétique, en le verdissant davantage. Ainsi, au Tchad, mieux que partout ailleurs, les importations en matière des énergies renouvelables ne seront plus frappées de droits de douanes ; les entreprises vertes seront exonérées de toute une batterie d'impôts et les prêts accordés pour les achats d'équipements en matière d'énergie verte seront défiscalisés tant pour l'acheteur-emprunteur (les intérêts sur ces types de prêt n'étant plus soumis à la TVA) que pour la banque- prêteuse (les bénéfices tirés de ce type de prêt seront exonérés de l'impôt sur les sociétés). Ainsi, il est mis en place un big-bang complet au profit de l'écologie et de l'énergie, faisant de ce projet de loi, une quasi-loi écologie, en écho aux Orientations de Son Excellence, Monsieur le Président de la République, qui les a déjà exprimées le 30 novembre 2015 lors de la COP 21 de Paris : « Le Tchad encourage l'investissement dans des projets d'adaptation et d'atténuation devant profiter en priorité aux populations locales, y compris en matière d'égalité du genre. Le Tchad accorde une attention particulière au développement de l'énergie renouvelable ».
- à faciliter, à sécuriser et à mieux monétiser l'accès à la terre et au foncier, en réduisant les coûts en matière de transaction foncière et en autorisant l'établissement des titres fonciers sur des terrains nus, un peu comme ailleurs. C'est en soi, une certaine réponse aux critères de performance en matière de *doing-business* et de facilitation des garanties bancaires pour davantage d'inclusion financière et de protection de la propriété privée ;
- à alléger la fiscalité en matière d'internet conformément aux directives de la CEMAC. C'est aussi en soi, tout un programme d'amélioration du pouvoir d'achats de nos populations, particulièrement des jeunes et des start-uppers ;

- A donner un coup de pouce à la production locale par l'introduction d'une TVA réduite de 9% pour nos industriels afin d'attirer et de retenir les investissements;
- à exonérer d'un *package* d'impôt pendant les deux premières années tous ceux qui investissent dans les énergies renouvelables, l'agriculture, l'élevage et les NTIC. Ici, le projet de loi soutient, entre autres, la ruralité, l'autosuffisance alimentaire, l'inclusion numérique et énergétique, la création des richesses et de l'emploi.

Monsieur le Président de la République,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Un bon cadre macro-économique est un gage d'une gestion saine et durable de nos finances publiques et une assurance contre les crises économiques.

Dans ce dessein, le présent projet de Loi de Finances compte sécuriser davantage nos recettes en renforçant la collecte de la TVA tout en sanctionnant tout manquement en matière de retenue ou de reversement de la TVA retenue. Tout dirigeant d'entreprise, se trouvant sous le coup d'un tel écart, pourra désormais faire l'objet d'une condamnation et d'un emprisonnement pouvant aller jusqu'à 5 ans, comme c'est le cas ailleurs.

Elle permet également de mieux gérer, d'assainir et de mieux suivre nos dépenses et nos recettes, avec l'avènement en cours d'année 2020 du nouveau système informatisé de gestion des finances publiques.

Monsieur le Président de la République,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

En termes de chiffres, ce projet de Budget arrête **les recettes totales, y compris les dons, à 1 210 milliards FCFA** environ (dont 1 046 milliards FCFA de recettes propres) et **les dépenses totales (y compris les charges d'amortissement) à 1 326 milliards FCFA** environ, soit une augmentation des recettes de 23% par rapport à 2019 (983 milliards FCFA) et un accroissement des dépenses de 20% par rapport à 2019 (1 106 milliards FCFA). Il se dégage ainsi **un déficit prévisionnel de 117 milliards FCFA** qui sera financé par des appuis extérieurs et des financements bancaires.

Au titre des dépenses, ce projet de Loi de Finances consacre au moins 34% de toutes les dépenses primaires aux secteurs sociaux définis dans le cadre du programme avec le FMI (à savoir, l'Education Nationale, la Santé, l'Elevage, l'Agriculture, l'Environnement, la Formation professionnelle, Femme, Petite Enfance et Solidarité Nationale).

Dans ce même continuum, tous les grands hôpitaux de N'Djaména verront leurs allocations augmenter, ce sera également le cas des autres hôpitaux provinciaux.

De façon globale, toutes les institutions et tous les ministères verront leur budget augmenter substantiellement par rapport aux dotations de l'année 2019, ou à la limite, en comparaison de leurs réalisations de l'année 2019, conséquence de la capacité ou de l'aptitude à absorber dont ils ont fait montre. Et ce, y compris les dépenses totales d'investissement qui vont passer de 313 milliards FCFA à 337 milliards FCFA, sans compter les chantiers en cours qui seront aussi financés dans le cadre de l'apurement de la dette intérieure.

Ainsi, le présent projet de Budget se consacrera également à la mise en œuvre du plan d'apurement de notre dette intérieure (qui est en cours en finalisation), condition d'une relance véritable de notre économie et du renforcement de notre système bancaire.

Ce projet intègre aussi une dimension prudentielle et tient compte de la Loi portant Mécanisme de Lissage des Prix et de la Production Pétrolière, promulguée le 27 novembre 2019 par Son Excellence, Monsieur le Président de la République, en consacrant au moins et fermement 10 milliards FCFA comme épargne budgétaire inaugurale au titre de l'année 2020.

Excellence, Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Président du Conseil des Ministres,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Ce projet de Budget, bâti de manière prudente et orthodoxe, sera exécuté avec régularité et engagement. Au titre des recettes, les régies continueront d'être suivies et mobilisées, et pour ce qui est des dépenses, elles feront l'objet de la même rigueur.

Tout cela réuni, j'ai la conviction, que grâce à l'engagement continu et exceptionnel de Son Excellence, Monsieur le Président de la République, nous pourrons arriver.

Y arriver, en réalisant l'objectif minimum fixé pour notre économie en 2020, qui est celui de clôturer l'année avec au moins une croissance de notre PIB de 3,4%, qui est déjà supérieur au taux de croissance moyen projeté pour la CEMAC qui est de 3% en 2020.

Permettez-moi enfin, Mesdames et Messieurs de relever que je me sens honoré de vous présenter, à vous-mêmes, et bientôt, à notre Assemblée Nationale, ce projet de Loi de Finances, à la fois réaliste et pétri d'espérances, tel que voulu par Son Excellence, Monsieur le Président de la République. Qu'Il en soit remercié.

Je vous remercie infiniment pour votre aimable attention.